



Date d'affichage
04/09/2020



CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL
Compte-Rendu de la séance du Jeudi 03 septembre 2020 à 18h30.

A été élue à l'unanimité secrétaire de séance Mme Martine MOREAU

**1- DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE
L'OFFICE DE TOURISME MEDOC PLEIN SUD Délibération n°2020/09/81**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2020 ;

Considérant qu'à l'issue de ces élections il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués appelés à siéger au sein des organismes, pour y représenter la commune, ces désignations seront effectives pendant la durée du mandat ;

Considérant l'urgence qu'il y a à désigner ces délégués pour le Conseil Communautaire du 17 septembre 2020, pour lequel nous avons appris mardi 01 septembre que la délibération désignant les représentants de la communauté de Communes de la Médullienne serait à l'ordre du jour,

Considérant l'urgence qu'il y a à nommer les délégués des communes appartenant à la Communauté de Communes de la Médullienne afin que l'Office de Tourisme Médoc Plein Sud, puisse réunir son Comité de Direction et procéder au vote du Compte Administratif et du Compte de Gestion 2019 dans les meilleurs délais, afin d'éviter une saisine de la Chambre Régionale des Comptes

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De désigner les délégués tels que nommés ci-dessous au sein de l'Office de Tourisme Médoc Plein Sud et ce pour y siéger et représenter la commune d'AVENSAN :
- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'Office de Tourisme Médoc Plein Sud:
 - M. Patrick BAUDIN, Maire d'Avensan, en qualité de titulaire,
 - Mme Christine TRIVES, Adjointe au maire en charge des Affaires Culturelles, en qualité de suppléant ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Fin de la séance à 18h55

Le Maire,



P. BAUDIN